



**Résolution du Parti socialiste suisse**  
**Approuvée par le Congrès les 3 et 4 décembre 2016 à Thoune**

---

## **Plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes handicapées**

### **Requête**

Le PS Suisse fera, dans le courant de l'année 2017 et dans le cadre de sa Commission spécialisée « Politique sociale et de la santé », un état des lieux sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap en impliquant les acteurs/trices concerné-e-s. La Commission spécialisée est chargée d'identifier les éventuelles lacunes de la politique suisse en faveur des personnes handicapées. En particulier, il s'agira de reconnaître les obstacles à la participation à la vie politique et sociale ainsi que de cibler les mesures possibles qui pourraient être prises sur le plan politique pour y remédier.

Sur la base de ses travaux préalables, la Commission spécialisée décidera ensuite s'il serait judicieux et adéquat d'élaborer un plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes en situation de handicap et de le présenter à une Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse.

### **Situation de départ**

En Suisse, la notion de handicap est le plus souvent imprégnée de l'idée que la plupart des personnes concernées sont démunies et doivent être assistées. Au cours des 100 dernières années, ce présupposé a débouché sur l'apparition d'une sorte de société parallèle composée de structures d'accueil dans lesquelles les personnes handicapées sont la plupart du temps – mais pas toujours – traitées comme des citoyennes et des citoyens n'ayant pas atteint le seuil de la majorité. Avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) (2004), l'introduction du budget d'assistance (2012) et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CRDPH) (2014), on a posé des jalons favorisant l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Après douze ans de LHand et deux ans de CRDPH, les succès rencontrés par ces trois importants jalons du mouvement des personnes handicapées sont malheureusement encore extrêmement limités. La société continue de croire que les personnes handicapées ne peuvent pas vivre en disposant d'elles-mêmes, en complète autonomie, et qu'elles doivent être assistées. Les structures du domaine du handicap mises en place au 20<sup>e</sup> siècle laissent peu d'espace aux efforts d'émancipation des personnes handicapées.

Le féminisme et le mouvement LGBTI nous le montrent : les personnes concernées doivent faire elles-mêmes des efforts d'émancipation pour provoquer un changement de paradigme dans la société. Il faut créer des conditions-cadres sociétales, économiques et politiques permettant aux personnes handicapées de faire valoir leurs droits.

Étant donné que 15% de la population suisse vit avec un handicap, la création de telles conditions-cadres devrait à vrai dire jouir d'une priorité élevée. Les personnes handicapées doivent pouvoir participer aux élections et aux votations en parfaite autonomie. Le droit d'éligibilité revêt également une grande importance.

Pour que les personnes handicapées puissent participer réellement à la chose publique, les barrières existantes doivent être supprimées. En tant que parti de militant·es et deuxième plus grande formation politique de Suisse, le PS a une occasion en or de jouer un rôle de précurseur: le 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.